

APPEL A PROJETS TOURISME DE DECOUVERTE ECONOMIQUE

LES OBJECTIFS

La Région Grand Est s'engage à accompagner le développement du tourisme de découverte économique. Dans cet objectif, l'intervention régionale contribuera notamment à la structuration de la filière afin d'améliorer les conditions d'accueil dans les entreprises souhaitant ouvrir leurs portes à la visite et de mailler efficacement le territoire en offre de découverte économique.

L'appel à projets « tourisme de découverte économique » a pour objectif principal d'améliorer les conditions d'accueil des **clientèles touristiques** par la création ou l'amélioration de parcours de visite au sein des entreprises souhaitant présenter la fabrication d'un savoir-faire.

QUI EST CONCERNE ?

Cet appel à projets s'adresse aux **personnes morales de droit privé implantées en Région Grand Est de type entreprises** (les entreprises viticoles sont exclues de cet appel à projets puisqu'elles font l'objet d'un appel à projets spécifique déjà mis en place par la Région).

NATURE DES PROJETS ELIGIBLES

Sont concernés, les **projets d'investissements** visant à la **création**, l'aménagement et la mise en sécurité de circuits de visite ou à **l'amélioration de locaux** permettant **l'accueil des clientèles touristiques** : équipement d'accueil, signalétique interne, équipement multimédia accompagnant la visite.

Ces projets ne doivent pas être réalisés au moment du dépôt du dossier.

METHODE DE SELECTION

Critères d'analyse :

- L'entreprise devra montrer aux visiteurs la réalisation totale ou partielle d'un savoir-

faire

- intérêt du projet pour le territoire et partenariat avec les acteurs touristiques locaux,
- dimension économique (impact en matière d'emploi),
- communication à destination des visiteurs,
- possibilité de visites en langue étrangère,
- argumentaire mentionnant les résultats attendus et la plus-value apportée par cet investissement.

DEPENSES ELIGIBLES

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- la création, l'aménagement et la mise en sécurité d'un circuit de visite,
- la signalétique interne,
- l'équipement commun d'accueil et d'animation,
- les supports de médiation (scénographie, outils multimédia, contenus d'audioguides).

Ne sont pas éligibles:

- l'acquisition de biens immeubles et de terrains,
- la création ou la restauration de bâtiments ainsi que leurs mises aux normes,
- la création de parkings et d'accès au site,
- les magasins de vente.

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

Nature : subvention avance remboursable à taux zéro

Section : investissement fonctionnement

Taux : 30 % maximum et au regard des régimes d'aide d'Etat

Plafond : 50 000 €

Le bénéficiaire d'une aide régionale devra attendre 3 ans, à compter de la date de la délibération votée en Commission Permanente, pour pouvoir présenter une nouvelle demande de soutien au titre du présent dispositif.

LA DEMANDE D'AIDE

Mode de réception des dossiers :

Fil de l'eau Appel à projets (une fois par an) Appel à manifestation d'intérêt

Pour cet appel à projets, la réception des dossiers est fixée au **31 janvier 2020** au plus tard.

TOUTE DEMANDE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE LETTRE D'INTENTION PREALABLE (CF. MODELE EN ANNEXE)

Cette lettre doit être adressée au Président de la Région.

La demande d'aide contient au moins les informations suivantes :

- le nom du porteur de projet et sa taille s'il s'agit d'une entreprise ;
- une description du projet, y compris ses dates de début et de fin (nombre d'emplois créés, montant des investissements) ;
- la localisation du projet ;
- l'ensemble des postes de dépenses du projet ;
- le tableau de financement prévisionnel du projet ;
- le montant de l'aide sollicitée.

Des pièces complémentaires pourront être demandées dans le cadre de l'instruction du dossier.

La date de réception par la Région de la lettre d'intention doit être antérieure à la date de démarrage de l'opération.

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Les modalités détaillées de l'instruction ainsi que les engagements du bénéficiaire figurent dans le dossier de demande d'aide à compléter obligatoirement selon la forme requise. A défaut, le dossier sera considéré comme irrecevable.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région dans tout support de communication, sous peine de remboursement de l'aide.

MODALITE DE VERSEMENT DE L'AIDE

Lorsque le montant de la subvention est **inférieur à 8 000 €**, celle-ci est versée en une seule fois.

Lorsque le montant de la subvention est **supérieur ou égal à 8000 €**, une première avance correspondant à 10 % de l'aide régionale peut-être versée sur production :

- de la convention signée par les 2 parties (le cas échéant),
- d'une attestation de démarrage de l'opération subventionnée.

Des acomptes intermédiaires (**d'un montant au moins égal à 3 000 €**) et/ou le solde seront versés sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses signé par le bénéficiaire et certifié par son comptable (ou expert-comptable/commissaire aux compte).

Pour permettre un contrôle approfondi des sommes déclarées par le bénéficiaire, la Région se réserve le droit de réclamer à tout moment la transmission d'une copie des factures

mentionnées à l'état récapitulatif.

En cas d'impossibilité de fournir cette certification comptable, le bénéficiaire devra fournir la totalité des factures portant mention du règlement.

MODALITE DE REMBOURSEMENT EVENTUEL DE L'AIDE

En cas de non-exécution, de retards significatifs ou de modifications substantielles sans l'accord écrit de la Région des conditions d'exécution du projet par le bénéficiaire, la Région peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

SUIVI - CONTROLE

L'utilisation de l'aide octroyée pourra faire l'objet d'un contrôle sur place ou sur pièces portant sur la réalisation effective des opérations et le respect des engagements du bénéficiaire.

REFERENTIELS REGLEMENTAIRES

L'attribution de l'aide régionale se fera dans le respect de l'encadrement communautaire des aides aux entreprises, qui à la date de rédaction du présent dispositif, est le suivant :

- règlement CE n°651/2014 du 17 juin 2014 (règlement général d'exemption par catégorie)
- règlement CE n°1407/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis.

DISPOSITIONS GENERALES

- L'instruction ne pourra débuter que si le dossier est complet.
- L'octroi d'une aide régionale (ou son renouvellement) ne constitue en aucun cas un droit acquis.
- La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. En effet, le Conseil Régional conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire ou encore l'intérêt régional du projet.
- L'aide régionale (ou son renouvellement) ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution prise par l'organe délibérant compétent.
- L'attribution d'une aide se fait dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.

ANNEXE

Lettre type à faire sur papier à en-tête du porteur de projet

Monsieur le Président du Conseil Régional
Maison de la Région
1 place Adrien Zeller
67000 STRASBOURG

date

Monsieur le Président,

Directeur/Gestionnaire/Responsable de l'entreprise..... à
..... je souhaite présenter un dossier de demande de subvention auprès
de la Région Grand Est pour l'appel à projets « visites d'entreprises ».

Mon projet consiste en (*décrire le projet en quelques lignes*) et est estimé à€ HT.

Ce projet est porté par (*indiquer le nom de la société, par
exemple, Sàrl, SA, SAS, SCI.... ainsi que sa taille*) et permettra la création de emplois.

Les travaux devraient démarrer (*indiquer date de commencement des
travaux*) et se terminer (*indiquer de fin des travaux*).

Dans cette perspective, je vous serai reconnaissant de me transmettre le descriptif de cet
appel à projets ainsi que le dossier de candidature correspondant.

A cet effet, pour nous accompagner dans cette démarche, je sollicite une aide de € de la
part de la Région Grand Est.

Compte-tenu de l'avancement du projet, je sollicite par la présente l'autorisation de démarrer
dès à présent les travaux.

Dans l'attente de ces éléments, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes
salutations respectueuses.

Nom + Signature + cachet

PJ. : RIB + Siret